

→ **Fiche animateur** (page 1/2)

## La sécurité passe avant l'électricité

L'électricité est présente dans la plupart de nos activités professionnelles.

Bien qu'indispensable à notre travail quotidien, elle constitue un danger souvent invisible. Un simple contact avec une pièce sous tension ou l'utilisation d'un matériel défectueux peut avoir des conséquences graves.

Cette sensibilisation a pour objectif de rappeler les principaux risques électriques et les mesures de prévention permettant de travailler en sécurité.



### Comprendre les risques électriques

Le risque électrique est souvent sous-estimé car il n'est pas visible.

Les principaux dangers sont :

- ✓ L'électrisation : passage du courant électrique dans le corps pouvant provoquer des blessures plus ou moins graves.
- ✓ L'électrocution : accident mortel provoqué par le passage du courant électrique.
- ✓ Les brûlures électriques.
- ✓ Les chutes ou traumatismes consécutifs à une réaction involontaire lors d'un contact électrique.
- ✓ Les incendies ou départs de feu liés à une installation défectueuse ou à un matériel détérioré.

Même une opération simple peut devenir dangereuse en l'absence de précautions adaptées.

### Les situations à risque

Certaines situations sont fréquemment à l'origine d'accidents :

- ✓ Utilisation de câbles, prises ou rallonges détériorés.
- ✓ Utilisation d'équipements électriques dans un environnement humide.
- ✓ Réalisation d'interventions sans formation ou habilitation adaptée.
- ✓ Suppression ou neutralisation d'un dispositif de sécurité.
- ✓ Absence de contrôle visuel avant utilisation.
- ✓ Réparation de fortune sur du matériel électrique.

La vigilance quotidienne reste le meilleur moyen de prévention.

### Les gestes de prévention essentiels

| Avant utilisation                                                                                                                                                                                                                                                                        | Pendant le travail                                                                                                                                                                                                                                                                 | Pour les opérations électriques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Vérifier l'état apparent du matériel.</li> <li>→ Contrôler les câbles, prises, rallonges et connexions.</li> <li>→ S'assurer que l'équipement est adapté à l'environnement de travail.</li> <li>→ Signaler toute anomalie constatée.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Respecter les consignes d'utilisation.</li> <li>→ Ne jamais manipuler un appareil électrique avec les mains mouillées.</li> <li>→ Maintenir les protections en place.</li> <li>→ Respecter les balisages et zones de sécurité.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les opérations comportant un risque électrique doivent être réalisées par des personnes formées, autorisées et disposant de l'habilitation adaptée lorsque celle-ci est requise.</li> <li>→ Respecter les procédures de consignation et de mise hors tension.</li> <li>→ Utiliser les équipements de protection adaptés.</li> </ul> |

## → Fiche animateur (page 2/2)

# La sécurité passe avant l'électricité

### Réagir en cas d'accident électrique

En présence d'une victime :

- Ne jamais toucher directement une victime encore en contact avec la source électrique.
- Couper l'alimentation électrique si cela peut être fait sans danger.
- Alerter immédiatement les secours.
- Appliquer les gestes de premiers secours adaptés dans l'attente de leur arrivée.

La protection du sauveteur reste prioritaire.



### Responsabilité de l'entreprise et du manager

- ✓ Mettre à disposition des installations et équipements conformes.
- ✓ Réaliser les contrôles et vérifications réglementaires.
- ✓ Former et habilitier les salariés concernés.
- ✓ Sensibiliser régulièrement les équipes aux risques électriques.
- ✓ Veiller au respect des procédures de sécurité.
- ✓ Assurer le traitement rapide des anomalies signalées.

### Actualité réglementaire

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, pour certaines habilitations électriques, l'employeur doit déclarer le salarié en SIA (suivi individuel adapté) afin qu'il soit reçu par le médecin du travail et puisse bénéficier de l'attestation d'absence de contre-indication médicale nécessaire à la validité de l'habilitation.

Cette attestation est notamment nécessaire pour les habilitations liées :

- aux travaux électriques au voisinage de pièces nues sous tension : B1/B2, B1V/B2V, H1/H2, H1V/H2V ;
- aux interventions de courte durée au voisinage : BR/BT ;
- aux travaux sous tension : B1T/B2T, H1T/H2T et habilitations de nettoyage sous tension : B1N/B2N/H1N/H2N.

En revanche, elle n'est pas requise pour B0, H0, H0V, BS, BC/HC, BE/HE et BP.

### Message à faire passer lors de l'échange

L'électricité est une énergie indispensable mais potentiellement mortelle.

La prévention repose sur des gestes simples : vérifier son matériel, respecter les consignes, signaler les anomalies et ne jamais intervenir au-delà de ses compétences ou de son niveau d'habilitation.

La sécurité électrique est l'affaire de tous.

### Ressources utiles

<https://www.inrs.fr/risques/electriques>

<https://code.travail.gouv.fr>

<https://travail-emploi.gouv.fr>

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail>